



www.bourgenbresse.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20241209-DEC20241209-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024  
Publication : 09/12/2024

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Tarifs à compter du 1er janvier 2025**

### EXPOSE

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

VU la délibération n° 5 du conseil municipal du 23 Mai 2020, donnant délégation au Maire, notamment pour créer et fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

### ARTICLE UNIQUE :

**FIXE** comme suit les différents tarifs et redevances à compter du 1er janvier 2025.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le **9 - DEC. 2024**

**Le Maire**

**Jean-François DEBAT**  
Président de Grand Bourg Agglomération  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

**A – AUTORISATIONS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

<b>STATIONNEMENT :</b> sur zones piétonnes, trottoirs, zones de stationnement (quelle que soit la zone de tarification).  Une place correspond à un véhicule dont la longueur est inférieure ou égale à 5m.	Par jour	Zone payante, par place	12,04 €	
		Zone non payante + voie piétonne	7,96 €	
<b>DÉMÉNAGEMENT</b>	Par jour	pour 2 places	16,94 €	
		Par tranche de 2 places	16,94 €	
<b>INCIDENCE SUR LA CIRCULATION</b>			Rue standard	Rue à fort enjeu
	Sans fermeture de rue	Par jour		
			10,61 €	13,88 €
	Fermeture de rue une demi-journée	Sans incidence stationnement		
			34,99 €	53,04 €
		Avec incidence stationnement		
			52,53 €	79,56 €
	Fermeture de rue 1 jour	Sans incidence stationnement		
			79,56 €	106,08 €
		Avec incidence stationnement		
			119,34 €	159,12 €
	Fermeture de rue par jour supplémentaire jusqu'à 3 jours	Sans incidence stationnement		
			99,45 €	132,60 €
		Avec incidence stationnement		
			149,18 €	198,90 €
	Fermeture de rue par jour supplémentaire au-delà de 3 jours	Sans incidence stationnement		
124,31 €			165,75 €	
	Avec incidence stationnement			
		186,47 €	247,86 €	
Fermeture de rue par jour supplémentaire au-delà 1 <sup>ère</sup> semaine	Sans incidence stationnement			
		155,38 €	207,19 €	
	Avec incidence stationnement			
		233,09 €	310,78 €	
Fermeture jour supplémentaire au-delà du mois	Sans incidence stationnement			
		194,22 €	258,98 €	
	Avec incidence stationnement			
		291,35 €	388,47 €	

<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :</b> bennes, échafaudage sur pieds, palissades.	Forfait minimal < à 10,40 €		10,61 €(1) (2)
	Les deux premières semaines	Par jour	0,66 € / m <sup>2</sup> (2)
	3 semaines et plus	Par semaine	5,31 € / m <sup>2</sup> (1) (2)

(1) Toute semaine commencée compte pour une semaine entière

(2) Toute fraction de m<sup>2</sup> compte pour 1m<sup>2</sup> dans le calcul de la redevance

## **B – DROITS DE VOIRIE ANNUELS A TITRE COMMERCIAL**

Tarifs Réglementation de l'Espace Public		
Catégorie	Intitulé	Tarif 2025
Droits de place marché	Petits producteurs	1,07 €
	Marché couvert alimentaire	0,57 €
	Marché couvert alimentaire - abonnement	0,47 €
	Banque réfrigérée	3,85 €
	Banque réfrigérée - abonnement	3,20 €
	Caution banque réfrigérée	281,50 €
	Marché extérieur - abonnement	0,32 €
	Passager marché mercredi et samedi	0,65 €
	Passager marché dimanche	0,50 €
	Surfacturation (> 12m linéaire)	1,95 €
Véhicules Petite Halle	Véhicule	5,85 €
Fourniture d'électricité Marché (par jour)	Jusqu'à 4,5 A inclus	2,25 €
	Jusqu'à 7 A inclus	3,45 €
	Jusqu'à 13,5 A inclus	6,85 €
	Jusqu'à 16 A inclus	8,10 €
	> à 16 A	10,10 €
Occupation Domaine Public à titre commercial	Animations < à 50m <sup>2</sup> / jour/m <sup>2</sup>	4,50 €
	Animations entre 51 et 100 m <sup>2</sup> / jour/m <sup>2</sup>	6,85 €
	Animations > à 101 m <sup>2</sup> : tarif par tranche de 100m <sup>2</sup> / jour	683,55 €
Droit de voirie latte	Droit de voirie par latte et par an de l'année N - 1	29,85 €
Cirques – Spectacles	Caution cirque < 400 m <sup>2</sup> / jour d'ouverture	330,50 €
	Mise à disposition d'un coffret électrique	330,50 €
	Mise à disposition raccordement eau	100,00 €
	Caution cirque > 400 m <sup>2</sup>	Idem aux droits de place par jour d'ouverture
	Cirque > à 400 m <sup>2</sup> / jour d'ouverture	745,40 €
	Cirque > à 400 m <sup>2</sup> / jour d'ouverture sans autorisation préalable	3 727,10 €
	Cirques et spectacles < 400 m <sup>2</sup> jour d'ouverture / m <sup>2</sup>	1,30 €

	Cirques et spectacles < 400 m <sup>2</sup> jour d'ouverture sans autorisation préalable / m <sup>2</sup>	6,40 €
	Dépassement de l'emprise autorisée / jour d'ouverture	1 615,10 €
Fête foraine de la Saint Martin	Emplacement Manèges < 100m <sup>2</sup> / m <sup>2</sup>	5,40 €
	Emplacement Attraction diverse – stand alimentaire < 100m <sup>2</sup> / m <sup>2</sup>	7,95 €
	Emplacement Manège de 101 à 400m <sup>2</sup> / m <sup>2</sup>	4,75 €
	Emplacement Manège > 401m <sup>2</sup> / m <sup>2</sup>	3,70 €
	Pénalité pour l'occupation du DP sur la fête au-delà de la date autorisée /m <sup>2</sup> /jour	16,20 €
Animations Place des Bons Enfants	Droit de place attractions diverses Place des Bons Enfants / m <sup>2</sup> / jour	0,35 €
Fourniture d'électricité pour forains	De 0 à 10 A	61,60 €
	De 11 à 20 A	123,30 €
	De 21 à 30 A	185,00 €
	De 31 à 40 A	246,65 €
	De 41 à 50 A	308,30 €
	De 51 à 60 A	369,95 €
	De 61 à 70 A	425,40 €
	De 71 à 80 A	486,20 €
	De 81 à 90 A	546,90 €
	De 91 à 100 A	607,70 €
	De 101 à 110 A	678,25 €
	De 111 à 120 A	739,95 €
	De 121 à 130 A	801,60 €
Forfait dégradation coffret électrique		50,00 €
Caravanes	Petite caravane < 5 m	65,80 €
	Moyenne caravane entre 5 et 7 m	132,10 €
	Grande caravane > 7 m	264,20 €
	Régularisation d'occupation de l'aire de vie avec une caravane supplémentaire non déclarée initialement	792,60 €
Location Marché couvert	Entreprises / jour	1 264,40 €
	Associations bourgiennes / jour	456,50 €
	Associations non bourgiennes / jour	758,90 €
	Caution location Marché couvert	1 264,40 €
	Caution clefs	66,90 €
	Mise à disposition banque réfrigérée organismes bourgiens	31,50 €
	Mise à disposition banque réfrigérée organismes non bourgiens	56,35 €
	Caution banque réfrigérée	1 104,05 €
Location Petite Halle	Organismes bourgiens	131,45 €
	Organismes non bourgiens	218,25 €
	Caution location Petite Halle	218,25 €
Marché aux Chrysanthèmes	Emplacement	64,15 €

Marché de la Toussaint - Cimetière	Forfait 3 jours cimetière	192,60 €
Commerce ambulant	Emplacement Zone 1 / mois	137,70 €
	Emplacement Zone 2 / mois	116,95 €
	Place de stationnement / jour / m <sup>2</sup>	9,70 €
Droit de voirie annuel (lampes, terrasses, enseignes)	Lampe en saillie / unité ou néon /ml	6,00 €
	Enseignes perpendiculaires à la façade / unité	21,40 €
	Banne, tente, marquise /ml	3,95 €
	Terrasse Zone 1 forfait pour 10 m <sup>2</sup>	179,25 €
	Terrasse Zone 1 /m <sup>2</sup> > 10m <sup>2</sup>	14,35 €
	Terrasse Zone 2 forfait pour 10 m <sup>2</sup>	83,65 €
	Terrasse Zone 2 /m <sup>2</sup> > 10m <sup>2</sup>	10,70 €
	Terrasse fermée et permanente toutes zones / m <sup>2</sup>	101,55 €
	Étalage Zone 1 / m <sup>2</sup>	14,35 €
	Étalage Zone 2 / m <sup>2</sup>	10,70 €
	Chevalet/porte-menu/stop trottoir/oriflamme Zone 1 / unité	71,70 €
	Chevalet/porte-menu/stop trottoir/oriflamme Zone 2 / unité	33,45 €
	Terrasses sur stationnement toutes zones / place	878,35 €
	Joues sur terrasse / m <sup>2</sup>	41,85 €
	Astreinte pour terrasse en infraction / m <sup>2</sup>	71,70 €
	Astreinte pour mobilier de terrasse en infraction / unité	71,70 €
Taxi	Taxi	303,35 €

**C - CIMETIERE COMMUNAL - CONCESSIONS TRADITIONNELLES - JARDINS DES URNES - COLUMBARIUM - JARDINS DU SOUVENIR 1981 ET 2007 - TARIFS A COMPTER DE 2025**

ETANT précisé que ces tarifs sont calculés de façon à permettre la répartition suivante :

- part de la ville : 2/3
- part des hospices : 2/5 du 1/3
- part du Centre Communal d'Action Sociale : 3/5 du 1/3

**Concessions au Jardin des urnes**

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	155,00 €	158,00 €
30 ans	287,00 €	293,00 €

**Concessions traditionnelles « nues »**

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	249,00 €	254,00 €
30 ans	431,00 €	440,00 €
50 ans	916,00 €	934,00 €

**Caveau d'occasion**

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
1 place	773,00 €	788,00 €
2 places	883,00 €	901,00 €

3 places	1 214,00 €	1 238,00 €
4 places	1 324,00 €	1 350,00 €
Cavurne	166,00 €	169,00 €

Les tarifs des caveaux d'occasion et cavurne ne font pas l'objet d'une répartition entre la Ville, le CCAS et les Hospices.

### Concessions Columbarium

Nouveau Columbarium : achat

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	860,00 €	877,00 €
30 ans	1 051,00 €	1 072,00 €

Nouveau Columbarium : renouvellement

Déduction 225 € correspondant à l'achat du bouchon de la case. Ce dernier ne fait pas l'objet d'une répartition entre la Ville, le CCAS et les Hospices

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	639,00 €	652,00 €
30 ans	830,00 €	847,00 €

Ancien Columbarium

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	602,00 €	614,00 €
30 ans	830,00 €	847,00 €

**Location de la salle municipale d'obsèques:** dans le cadre d'un moment de convivialité ou pour l'organisation d'une cérémonie funéraire :

- pour les usagers du service public du cimetière, et pour tout défunt burgien ou famille burgienne : 71,00 €
- pour toute location avec prise en charge générale du nettoyage de la salle : 37,00 €
- autres situations: 122,00 €

Lorsque la salle municipale d'obsèques est mise à disposition pour l'organisation d'une cérémonie funéraire puis d'un moment de convivialité, il n'est fait application qu'une fois du tarif prévu.

## **D - CIMETIERE COMMUNAL – BUDGET ET SERVICES FUNERAIRES – SERVICE EXTERIEUR – REVISION DES TARIFS DE FOSSOYAGE ET DES REDEVANCES AU 1er JANVIER 2025**

### **a) CONCESSIONS TRADITIONNELLES ET JARDIN DES URNES**

#### 1) Fossoyage

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
0,80 m (dont urne)	285,00 €	57,00 €	342,00 €	290,84 €	58,16 €	349,00 €
1,50m	485,00 €	97,00 €	582,00 €	495,00 €	99,00 €	594,00 €
2,00m	549,19 €	109,83 €	659,00 €	560,00 €	112,00 €	672,00 €
2,50m	607,50 €	121,50 €	729,00 €	620,00 €	124,00 €	744,00 €
3,00m (exhumation uniquement)	680,00 €	136,00 €	816,00 €	693,33 €	138,67 €	832,00 €

2) Redevance ouverture de caveau

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Ouverture de caveau</b>	83,33 €	16,67 €	104,00 €	<b>88,33 €</b>	<b>17,67 €</b>	<b>106,00 €</b>

3) Redevances d'exhumation d'une fosse pleine terre ou d'un caveau particulier (tous frais compris) :

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Pleine terre</b>	168,33 €	33,67 €	202,00 €	<b>171,67 €</b>	<b>34,33 €</b>	<b>206,00 €</b>
<b>Caveau</b>	107,54 €	21,50 €	129,00 €	<b>110,00 €</b>	<b>22,00 €</b>	<b>132,00 €</b>

4) Redevance de scellement d'urne

Ancien tarif			Nouveau tarif		
HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
31,25 €	6,25 €	37,50 €	<b>31,67 €</b>	<b>6,33 €</b>	<b>38,00 €</b>

b) COLUMBARIUM

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Ouverture</b>	53,33 €	10,67 €	64,00 €	<b>54,17 €</b>	<b>10,83 €</b>	<b>65,00 €</b>

c) DÉPOSITOIRE OU CAVEAU PROVISOIRE

La durée maximum du séjour est de 6 mois.

		Ancien tarif			Nouveau tarif		
		HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Entrée ou sortie</b>		87,50 €	17,50 €	105,00 €	<b>89,17 €</b>	<b>17,83 €</b>	<b>107,00 €</b>
<b>Séjour</b>	<b>Jusqu'à 30 jours</b>	57,50 €	11,50 €	69,00 €	<b>58,33 €</b>	<b>11,67 €</b>	<b>70,00 €</b>
	<b>Jours en sus (à partir du 31e jour)</b>	5,83 €	1,17 €	7,00 €	<b>5,83 €</b>	<b>1,17 €</b>	<b>7,00 €</b>

d) TARIF DES HEURES DE RÉGIE

Toute heure commencée est due.

	Ancien tarif			Nouveau tarif		
	HT	TVA (20%)	TTC	HT	TVA (20%)	TTC
<b>Par heure et par ouvrier</b>	62,50 €	12,50 €	75,00 €	<b>63,75 €</b>	<b>12,75 €</b>	<b>76,50 €</b>

## **E - RESIDENCES AUTONOMIE**

**CONSIDERANT** que la Ville de Bourg-en-Bresse a signé avec Bourg Habitat des conventions de location en date du 21 janvier 1987 pour la Résidence autonomie Gustave Monnet et du 9 novembre 1999 pour la Résidence Jean Bollard, conditionnant l'ouverture du droit à l'aide personnalisée au logement (APL).

**CONSIDERANT** que l'article L353-9-3 du Code de construction et d'Habitation, « Les loyers et redevances pratiqués pour les logements faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, à l'exception des logements mentionnés à l'article L. 321-8, sont révisés chaque année au 1er janvier, dans la limite de la variation de l'indice de référence des loyers prévu au I de l'article 17-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

Il est convenu de se baser automatiquement sur l'IRL du 2ème trimestre de l'année 2024, ainsi, le taux maximal que les gestionnaires pourront appliquer aux redevances à compter du 1er janvier 2025 (équivalence de loyer + équivalence de charges) dans les logements des résidences autonomie conventionnés au titre de l'APL est de 3,26 %.

<b>Résidence Autonomie Gustave Monnet (27 logements)</b>				
	24 logements de 35 m <sup>2</sup>	3 logements de 53 m <sup>2</sup>	7 garages	1 chambre d'hôte nuitée
Montant Redevance loyer 2024	<b>453,21 €</b>	<b>526,69 €</b>	<b>37,65 €</b>	<b>20,75 €</b>
Augmentation retenue pour 2025 (+2%)	9,06 €	10,53 €	0,75 €	0,42 €
Total Redevance équivalent loyer 2025	<b>462,27 €</b>	<b>537,22 €</b>	<b>38,40 €</b>	<b>21,17 €</b>

<b>Résidence Autonomie Jean Bollard (14 logements)</b>			
	7 Logements de 24,75 m <sup>2</sup>	6 Logements de 30,71 m <sup>2</sup>	1 Logement de 38,21 m <sup>2</sup>
Montant Redevance loyer 2024	<b>330,67 €</b>	<b>410,31 €</b>	<b>510,52 €</b>
Augmentation retenue pour 2025 (+2%)	6,61 €	8,21 €	10,21 €
Total Redevance équivalent loyer 2025	<b>337,28 €</b>	<b>418,52 €</b>	<b>520,73 €</b>

PRECISE qu'une gratuité d'un logement est consentie à un interne en médecine générale. Ce dernier devra, en contrepartie, s'impliquer dans la vie des résidences lors de sa période de stage et ainsi proposer 1 à 2 sensibilisations sur des thèmes autour de la santé, participer à quelques temps de convivialité et faire preuve de bienveillance à l'égard des personnes âgées. **Une caution correspondante à un mois de loyer sera sollicitée** pour garantir le bon usage de l'appartement. Il lui sera demandé également de souscrire un contrat d'assurance habitation.

### **Redevance d'eau**

Par ailleurs, conformément à la délibération en date du 24 novembre 2003 fixant le principe d'une redevance d'eau mensuelle à chaque résident, les factures réglées par la ville pour chaque résidence sont réparties au prorata du nombre de logements. Il est proposé d'ajuster la redevance au regard des factures du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre 2024, transmises par le service des eaux.

Pour application au 01/01/2025, la redevance est calculée de la manière suivante :

#### **↳ Résidence Gustave Monnet (Vennes)-**

**Particularité** : un logement a été inoccupé durant toute l'année 2024 et à ce jour il ne peut toujours pas être loué compte-tenu d'une odeur persistante dans le logement. Il est donc proposé de retenir 26 logements au lieu de 27 pour l'année 2025, dans le calcul ci-dessous.

Total en euros des 2 factures : 2 688,65 €

$2\,688,65/26/12 = 8,62 \text{ €/mois}$   
(7,21 € en 2024)

↳ **Résidence Jean Bollard (Reyssouze) – 14 logements :**

Total en euros des 2 factures : 1 502,88 €

$1\,502,88/14/12 = 8,94 \text{ € / mois}$   
(9,55 € en 2024)

- pour la Résidence Autonomie Gustave Monnet, une redevance mensuelle de **8,62 €**
- pour la Résidence Autonomie Jean Bollard une redevance mensuelle de **8,94 €**

Situation particulière / Aménagement du forfait eau:

- A l'arrivée d'un nouveau locataire : le montant du forfait eau est calculé en fonction du nombre de jours de présence du mois concerné
- Pour les couples, le montant du forfait eau correspond au montant du forfait eau mensuel pour une personne seule majoré de 30 %
- En cas d'absence du logement d'un résident pour raison de santé, pour une durée égale ou supérieure à 15 jours ou en cas de décès, le montant du forfait eau est proratisé en fonction du nombre de jours de présence au cours du mois concerné.

Clefs et badges logements

En cas de perte ou de besoin complémentaire, la Ville facturera au résident selon les modalités suivantes :

↳ **Résidence autonomie Gustave Monnet (27 logements)**

- 30 €/clef d'appartement
- 10€/clef de boîte aux lettres
- 30 € pour le changement de barillet
- 15,24€/par badge fourni par Bourg Habitat et facturé à la Ville

↳ **Résidence Jean Bollard (14 logements)**

- 10 €/clef d'appartement
- 30 € pour la télécommande de la porte automatique
- 15,24€/par badge fourni par Bourg Habitat et facturé à la Ville

**Dépôt de garantie** : Il correspond à un mois de loyer sans les charges à la date du 1 janvier de l'année où le résident a signé son contrat de séjour.

Le dépôt de garantie est remis lors de l'état des lieux et de la remise des clés. Celui-ci est encaissé.

**F - SALLES MARTHE SUCHEL – MARIA GERAL – CLUB DE LA REYSSOUZE ET BATIMENT DES GLYCINES**

CONSIDERANT que la salle Marthe Suchel située rue Emilien Cabuchet forme un seul et même bâtiment avec la salle Maria Géral.

Ce bâtiment a été cédé par le CCAS à la Ville, à titre gratuit, en 1986 par délibération à la condition que cet immeuble continue d'être utilisé à titre principal pour des activités en direction des personnes âgées. La mise à disposition de ces salles est gérée par le service Prévention séniors. Cette mise à disposition est soumise à la signature d'une convention d'occupation.

La salle Maria Géral est exclusivement utilisée par le club de retraités du même nom et les services municipaux.

**Tarifs 2025 :**

La mise à disposition gratuite de la salle Marthe Suchel concerne :

- Les associations dont les statuts font l'objet d'activités principales en faveur des séniors
- Les organismes spécialisés dans le domaine de la gérontologie

- Tout autre utilisateur pour lequel la mise à disposition est une valorisation du temps de bénévolat pour des actions du service
- Une utilisation une fois dans l'année (par ex AG)

Pour toutes les autres associations, il est appliqué les tarifs suivants :

- un tarif de base
- un tarif pour les associations bourgiennes.

	Tarifs de base associations			Tarifs réduits pour associations bourgiennes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1 journée de 8h à 8h le lendemain	143	29	172	103	20	123
mi-journée ou soirée	82	16	98	58	12	70

L'accès à cette salle se fait grâce à un badge :

Caution par badge pour les utilisateurs dont la mise à disposition de la salle est inférieure à un mois : 50 €

Facturation en cas de perte ou de non restitution : 50 €

### **Salle du Club de la Reyssouze**

**CONSIDERANT** la salle du club de la Reyssouze, située 10 place Alexandre Dumas, est mise à disposition régulièrement pour les activités de l'Amicale des retraités, selon les termes d'une convention conclue entre la Ville et cette association. En-dehors des temps réservés au club de retraités, elle peut être ponctuellement mise à disposition sous réserve que celle-ci ne gêne pas le confort des locataires de la résidence autonomie, jouxtant ce bâtiment. De fait, les manifestations festives sont exclues. Cette mise à disposition est soumise à la signature d'une convention d'occupation.

Courant 2025, l'accès à cette salle sera modifié et se fera grâce à un badge.

#### **Tarifs 2025 :**

Les mises à disposition ponctuelles sont gratuites.

Caution par badge pour les utilisateurs dont la mise à disposition de la salle est inférieure à un mois : 50 €

Facturation en cas de perte ou de non restitution : 50 €

### **Bâtiment des Glycines**

**CONSIDERANT** que la Ville met à disposition de l'association du Plateau, des locaux situés 45 boulevard Paul Bert. Dans le cadre de l'intensification des usages des bâtiments municipaux, les salles seront mises à la location via l'association du Plateau.

#### **Tarifs 2025**

Salles			
	Associations	Administration	Structures privées
<b>Jonquille / Dortoir 100 m<sup>2</sup> (77 m<sup>2</sup> + 23 m<sup>2</sup>)</b>			
La réunion occasionnelle (= 3 h ou 1/2 journée) en journée	60,00 €	68,00 €	138,00 €
Utilisations régulières avec planning annuel d'au moins 10 utilisations : la réunion	39,00 €	39,00 €	78,00 €
Réunion en soirée	76,00 €	86,00 €	172,00 €

Salle Bleuets 20 m <sup>2</sup> Salle de réunion 28 m <sup>2</sup> Salle Coquelicot 38 m <sup>2</sup>	Associations	Administration	Structures privées
	La réunion occasionnelle (= 3 h ou 1/2 journée) en journée	34,00 €	39,00 €
Utilisations régulières avec planning annuel d'au moins 10 utilisations : la réunion	23,00 €	23,00 €	46,00 €
Réunion en soirée	42,00 €	49,00 €	100,00 €
Salle Capucine 60 m <sup>2</sup>	Associations	Administration	Structures privées
La réunion occasionnelle (= 3 h ou 1/2 journée) en journée	38,00 €	44,00 €	89,00 €
Utilisations régulières avec planning annuel d'au moins 10 utilisations : la réunion	25,00 €	25,00 €	50,00 €
Réunion en soirée	47,00 €	56,00 €	111,00 €
Utilisation du vidéo projecteur	10,50 €		
Cuisine équipée (cuisson, four, lave-vaisselle ...)	Associations	Administration	Structures privées
Par utilisation	47,00 €	56,00 €	111,00 €

**G- SALLES DES FETES, VIETTI, VOX, DÎMES ET MAISON DE QUARTIER DES VENNES.  
SALLE ESPACE DU LAC - 2025**

Tarifs salle des Fêtes									
	Associations non bourgiennes			Associations bourgiennes			Autres		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1 jour	602.50 €	120.50 €	723 €	430.84 €	86.16 €	517 €	1 024.17 €	204.83 €	1 229 €
Caution location	955 €	191 €	1 146 €						
Caution badge	47.50 €	9.50 €	57 €						
Caution ménage	477.50 €	95.50 €	573 €						

Tarifs salle Vietti									
	Associations non bourgiennes			Associations bourgiennes			Autres		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Réunion	71.67 €	14.33 €	86 €	35.84 €	7.16 €	43 €	93.34 €	18.66 €	112 €
Exposition : forfait semaine	215 €	43 €	258 €	177.50 €	35.50 €	213 €	569.17 €	113.83 €	683 €
Caution location	95 €	19 €	114 €						
Caution badge	47.50 €	9.50 €	57 €						
Caution ménage	477.50 €	95.50 €	573 €						

Tarifs salle du Vox									
	Associations non bourgiennes			Associations bourgiennes			Autres		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Représentation	378.34 €	75.66 €	454 €	252.50 €	50.50 €	303 €	569.17 €	113.83 €	683 €
Répétition	103.34 €	20.66 €	124 €	103.34 €	20.66 €	124 €	280.84 €	56.16 €	337 €
Option vidéoprojecteur (tarif unique)	47.50 €	9.50 €	57 €						
Caution location	1 433.34 €	286.66 €	1 720 €						
Caution badge	47.50 €	9.50 €	57 €						

Tarifs salle des Dîmes						
	Associations non bourgiennes			Associations bourgiennes		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1 journée	142.50 €	28.50 €	171 €	102.50 €	20.50 €	123 €
Demie- journée ou soirée	81.67 €	16.33 €	98 €	58.34 €	11.66 €	70 €

Tarifs salle de quartier des Venues						
	Associations non bourgiennes			Associations bourgiennes		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1 journée	142.50 €	28.50 €	171 €	102.50 €	20.50 €	123 €
Demie- journée ou soirée	81.67 €	16.33 €	98 €	58.34 €	11.66 €	70 €

Les cautions sont dues pour toutes locations.

A titre exceptionnel, des gratuités partielles ou totales peuvent être accordées sur décision de l'élu(e) référent(e) pour les salles des Fêtes, Vietti, Vox, des Dimes et des Venues.

### Tarifs salle Espace du Lac

	Associations et particuliers non bourgiens			Associations et particuliers bourgiens		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>Location de la totalité des espaces + cuisine</b>						
1 <sup>er</sup> jour	860 €	172 €	1 032 €	352.50 €	70.50 €	423 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	477.50 €	95.50 €	573 €	210 €	42 €	252 €
<b>Location de l'extérieur + cuisine</b>						
1 <sup>er</sup> jour	477.50 €	95.50 €	573 €	257.50 €	51.50 €	309 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	286.67 €	57.33 €	344 €	161.67 €	32.33 €	194 €

Location de la vaisselle (option)						
1 <sup>er</sup> jour	124.17 €	24.83 €	149 €	95 €	19 €	114 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	60.84 €	12.16 €	73 €	47.50 €	9.50 €	57 €
Location du vidéoprojecteur (option)						
Prix par jour de location	47.50 €	9.50 €	57 €	47.50 €	9.50 €	57 €

	Entreprises et établissements publics non burgien(ne)s Locations du lundi au vendredi			Entreprises et établissements publics burgien(ne)s location du lundi au vendredi		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Location de la totalité des espaces + cuisine + vaisselle + vidéoprojecteur						
½ journée (soit 5 h)	833.34 €	166.66 €	1 000 €	425 €	85 €	510 €
1 <sup>er</sup> jour	1 583.34 €	316.66 €	1 900 €	791.67 €	158.33 €	950 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	1115 €	223 €	1 338 €	557.50	111.50 €	669 €

	Entreprises et établissements publics non burgien(ne)s Locations du lundi au vendredi			Entreprises et établissements publics burgien(ne)s location du lundi au vendredi		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Location de l'extérieur + cuisine + vaisselle						
1 <sup>er</sup> jour	927.86 €	185.57 €	1113 €	463.93 €	92.78 €	556 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	553.04 €	110.61 €	663 €	276.52 €	55.30 €	331 €

Cautions – Espace du Lac			
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Location	1 433.34 €	286.66 €	1 720 €
Clé du bâtiment	47.50 €	9.50 €	57 €
Ménage	477.50 €	95.50 €	573 €
Vidéoprojecteur et/ou sonorisation	1 433.34 €	286.66 €	1 720 €

Les cautions relatives à la location, à la clé du bâtiment et au ménage sont demandées pour toute location.

La caution vidéoprojecteur et/ou sonorisation est sollicitée uniquement en cas de location de celui-ci.

Aucune gratuité partielle ou totale ne peut être accordée sur la salle de l'Espace du Lac.

## TARIF PHOTOCOPIES MAISON DE QUARTIER DES VENNES

Considérant l'opportunité d'augmenter le tarif unitaire des photocopies réalisées par les usagers à la Maison de quartier des Vennes ;

Fixe comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le nouveau tarif :

	<b>2025</b>
<b>Prix unitaire de la photocopie</b>	0.20 €

### H – LOCATION DE MATERIELS SPORTIFS : structure gonflable de football et ring de boxe

		<b>Tarifs 2025</b>
<b>Location de matériels sportifs spécifiques</b>	<b>Tarif burgien : location de base</b> (pouvant inclure la présence d'un agent municipal au montage et au démontage)	217,00 €
	<b>Tarif hors Bourg : location de base</b> (pouvant inclure la présence d'un agent municipal au montage et au démontage)	260,00 €
<b>Journée de location supplémentaire</b>	<b>Tarif burgien</b> (prévoir obligatoirement un système de gardiennage)	111,00 €
	<b>Tarif hors Bourg</b> (prévoir obligatoirement un système de gardiennage)	133,50 €
<b>Montant de la caution</b>		852,75 €
<b>Forfait livraison – aller retour sur Bourg-en-Bresse</b>		88,70 €

### I – LOCATION DE MATERIELS SPORTIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

FIXE comme suit à compter du 1er Janvier 2025 les nouveaux tarifs pour l'utilisation des matériels sportifs et pour les gymnases et terrains de sports :

#### 1. location des matériels sportifs

			<b>Tarifs 2025</b>
<b>Location de matériel sportif</b>	<b>Structures bourgiennes</b>	Tapis	7,50 €
		Agrès	21,30 €
	<b>Structures hors Bourg</b>	Tapis	9,50 €
		Agrès	27,00 €

#### 2. Utilisation des installations sportives municipales

		<b>Tarifs 2025</b>
<b>Utilisations des installations sportives municipales</b>	<b>Associations bourgiennes (siège social sur Bourg-en-Bresse)</b>	Gratuit

### 3. Utilisation des installations sportives pour des compétitions ou des manifestations

			Tarifs 2025
<b>Structures publiques burgiennes</b>	Gymnase	Forfait à la journée	275,65 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	137,70 €
	Terrains	Forfait à la journée	137,70 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	72,20 €
<b>Structures privées/activités commerciales burgiennes</b>	Gymnase	Forfait à la journée	331,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	159,00 €
	Terrains	Forfait à la journée	158,90 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	83,30 €
<b>Hors Bourg – associations ou structures publiques</b>	Gymnase	Forfait à la journée	291,50 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	146,00 €
	Terrains	Forfait à la journée	146,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	76,50 €
<b>Hors Bourg – structures privées/activités commerciales</b>	Gymnase	Forfait à la journée	386,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	193,00 €
	Terrains	Forfait à la journée	193,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	101,00 €

### 4. Utilisations des installations sportives pour l'organisation de stages :

			Tarifs 2025
<b>Structures publiques burgiennes</b>	Gymnase, terrains, vestiaires	Forfait à la journée	57,70 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	28,90 €
<b>Structures privées/activités commerciales burgiennes</b>	Gymnase, terrains, vestiaires	Forfait à la journée	67,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	33,50 €
<b>Hors Bourg – associations ou structures publiques</b>	Gymnase, terrains, vestiaires	Forfait à la journée	61,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	31,00 €
<b>Hors Bourg - structures privées/activités commerciales</b>	Gymnase, terrains, vestiaires	Forfait à la journée	78,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	39,00 €

### 5. Installations sportives pour des occupations hebdomadaires annuelles - Tarifs horaires :

			Tarifs 2025
<b>Lycées burgiens</b>	Gymnase		15,60 €
	Terrain		5,00 €
<b>Structures publiques burgiennes (sauf Lycées)</b>	Gymnases et stades (tarif horaire)		19,60 €
<b>Structures privées/activités commerciales burgiennes</b>	Gymnases et stades (tarif horaire)		22,60 €

<b>Hors Bourg – associations ou structures publiques</b>	Gymnases et stades (tarif horaire)	20,75 €
<b>Hors Bourg – structures privées/activités commerciales</b>	Gymnases et stades (tarif horaire)	26,40 €
<b>Clés/badges des équipements sportifs</b>	Redevance pour toute clé/badge non restitué (perdu ou conservé)	50,00 €
<b>Amende</b>	Pour les utilisateurs des équipements sportifs municipaux qui ne respectent pas la charte lors des créneaux qui leur sont accordés	100,00 €
<b>Forfait éclairage Non applicable aux mises à dispositions gratuites</b>	Gymnase – tarif horaire	5,00 €
<b>Forfait éclairage Non applicable aux mises à dispositions gratuites</b>	Terrains grand jeux – tarifs horaire	25,00 €

#### **6. Utilisations des salles de convivialités annexées à un équipement sportif**

<b>Salle de convivialité Mouthier</b>			<b>Tarifs 2025</b>
<b>Associations bourgiennes</b> (siège social sur Bourg-en-Bresse)	Location salle	Forfait à la journée	145,20 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	72,60 €
<b>Autres structures</b>	Location salle	Forfait à la journée	201,60 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	100,80 €

<b>Salle de convivialité La Chagne</b>			<b>Tarifs 2025</b>
<b>Associations bourgiennes</b> (siège social sur Bourg-en-Bresse) * location salle + cuisine à la journée = 498,00 € * location salle + cuisine à la ½ journée = 249,00 €	Location salle	Forfait à la journée	332,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	166,00 €
		Forfait 2ème jour	200,00 €
	Location cuisine	Forfait à la journée	166,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	83,00 €
		Forfait 2ème jour	100,00 €
<b>Autres structures</b> * location salle + cuisine à la journée = 1 215,00 € * location salle + cuisine à la ½ journée = 607,50 €	Location salle	Forfait à la journée	810,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	405,00 €
		Forfait 2ème jour	500,00 €
	Location cuisine	Forfait à la journée	405,00 €
		Forfait à la ½ journée (maxi 4h)	202,50 €
		Forfait 2ème jour	300,00 €

<b>Caution</b>		<b>Tarifs 2025</b>
Location salle		1 700,00 €
Caution clé du bâtiment		50,00 €
Caution ménage		200,00 €

Caution vidéoprojecteur

1 700,00 €

**J – LOCATION DU CENTRE HIPPIQUE DES VENNES****1. Location du Centre Hippique pour l'organisation de compétitions ou de manifestations\***

		Tarifs 2025
Pour une journée	Salle d'examens et restaurant	184,30 €
	Manège	110,85 €
	Carrière et paddock	351,20 €
	Carrières et salles d'examens	526,80 €
	Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	685,10 €
Pour une demi-journée	Salle d'examens et restaurant	100,20 €
	Manège	77,60 €
	Carrière et paddock	185,50 €
	Carrières et salles d'examens	270,80 €
	Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	356,25 €

**2. Location du Centre Hippique pour l'organisation de stages\*:**

		Tarifs 2025
Pour une journée	Salle d'examens et restaurant	46,10 €
	Manège	33,25 €
	Carrière et paddock	87,80 €
	Carrières et salles d'examens	131,70 €
	Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	171,30 €
Pour une demi-journée	Salle d'examens et restaurant	25,00 €
	Manège	22,20 €
	Carrière et paddock	46,40 €
	Carrières et salles d'examens	67,70 €
	Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	89,10 €

\*pour les locaux chauffés, un coefficient de 1.5 sera appliqué pour prendre en compte le coût de fonctionnement – application sur la période de chauffe

**3 - Mise à disposition du matériel équestre municipal :**

		Tarifs 2025
Mise à disposition de matériel – tarif à la journée		200,00 €
Caution pour mise à disposition du matériel municipal		500,00 €

#### 4- forfait éclairage (quel que soit la durée de location) :

		Tarifs 2025
Forfait éclairage	Carrière couverte	5,00 €
Forfait éclairage	Carrière extérieure	26,00 €

### **K – CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES – INSCRIPTIONS ET ANIMATIONS**

#### **CONSIDERANT :**

La disparité des tarifs entre le CLJ et le marché des centres de loisirs, notamment le Réseau 11-16 ans ;  
Le manque de cohérence dans les tarifs proposés aux familles selon l'activité proposée ;  
La concurrence sur les tarifs affichés sur les 2 structures pouvant accueillir le même public (11-17 ans) ;  
L'absence d'une tarification au Quotient Familial et la faible représentation au sein du CLJ des enfants issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) ;  
La fréquentation du CLJ majoritairement d'un public extérieur à la ville de Bourg-en-Bresse.

#### **1. Carte adhérent annuelle**

	2025					
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors QF
Jeunes bourgiens	16,00 € / an	16,00 € / an	16,00 € / an	17,00 € / an	17,00 € / an	20,00 € / an
Jeunes non bourgiens	32,00 € / an	32,00 € / an	34,00 € / an	36,00 € / an	36,00 € / an	45,00 € / an

#### **2. Tickets activités spécifiques sportives**

		2025					
		QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors QF
Jeunes bourgiens	Sorties avec prestataire (défi 01 , accrobranche, canoé, etc.) à proximité	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	10,00 €
	Sorties « journée neige »	3,00 €	4,50 €	6,00 €	9,00 €	14,00 €	20,00 €
	Mini-camp (tarif journalier)	16,00 €	17,50 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €	25,00 €
	Séjour neige (tarif journalier)	16,00 €	17,50 €	19,00 €	22,00 €	25,00 €	30,00 €
	Sorties « grand loisirs » (neige, Walibi, etc.)	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	20,00 €
Jeunes non bourgiens	Sorties avec prestataire ((défi 01 , accrobranche, canoé, etc.) à proximité	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €
	Sorties « journée neige »	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €
	Mini-camp (tarif journalier)	26,00 €	27,50 €	29,00 €	32,00 €	34,00 €	35,00 €
	Séjour neige (tarif journalier)	28,00 €	30,00 €	32,00 €	34,00 €	36,00 €	40,00 €
	Sorties « grand loisirs » (neige, Walibi, etc.)	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €

#### **3. Coupon mensuel de bus urbain**

	Tarifs 2025
Jeunes bourgiens	Gratuit

**PRECISE** que, la carte d'adhérent du Centre de Loisirs Jeunes sera obligatoire pour l'année et permet l'accès à Bouvent pendant la saison payante

## L – MISE A DISPOSITION D'ESPACE DANS LE PARC DE LOISIRS DE BOUVENT

### Mise à disposition d'espace dans le parc de loisirs de Bouvent

	Tarifs 2025
Associations ayant leur siège social à Bourg en Bresse	2 652,00 €
Associations extérieures à Bourg-en-Bresse ou des entreprises	4 408,80 €

## M- PARC DE LOISIRS DE BOUVENT – ENTREES

### 1. Les entrées individuelles

	Tarifs 2025
Entrées adultes	4,50 €
Adultes carnet de 10 tickets	36,00 €
Entrée adulte à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum (tarif à l'unité)	3,60 €
Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans) Lycéens, étudiants (sur présentation carte)	2,20 €
Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans), lycéens, étudiants (sur présentation carte) carnet de 10 tickets	18,50 €
Entrée jeune à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum (tarif à l'unité)	2,00 €

### 2. Personnes domiciliées à Bourg-en-Bresse

#### CARTE « BURGIEN » \*\*:

modalités identiques pour tous les burgiens :

	Tarifs 2025
* Frais d'élaboration de la carte** (forfait par personne)	3,00 €

\*\* Carte délivrée sur présentation d'une carte d'identité ou d'un livret de famille pour les enfants, d'un justificatif de domicile (factures d'eau, d'énergie, de téléphonie, Taxe foncière, attestation pôle emploi, attestation CAF, ...) de l'année en cours et d'une photo, pour chaque habitant de Bourg-en-Bresse concerné. La carte « burgien » donne accès au parc de loisirs mais ne donne pas accès à un droit de pêche.

	Tarifs 2025
Enfants burgiens, moins de 2 ans	Gratuit
Personnes handicapées, domiciliées à Bourg-en-Bresse, titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est au moins égal à 80%	Gratuit
Accompagnateur de la personne handicapée (1 personne maximum)	Gratuit
Centre de loisirs de Bourg-en-Bresse et les établissements scolaires de Bourg-en-Bresse	Gratuit

### 3. Abonnement estival pour les personnes habitants hors Bourg-en-Bresse

	Tarifs 2025
Adultes	51,60 €
Enfants et jeunes jusqu'à 16 ans, lycéens, étudiants (sur présentation de la carte)	28,20 €

## N – PARC DE LOISIRS DE BOUVENT – CARTE DE PECHE

		Tarifs 2025
<b>Carte de pêche pleine saison</b> – ouvre un droit de pêche de mi-mars au 31 décembre	Burgiens – adultes	50,50 €
	Burgiens – enfants jusqu'à 16 ans	36,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse – adultes	60,50 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse – enfants jusqu'à 16 ans	43,00 €
<b>Carte de pêche demi-saison *</b> Ouvre un droit de pêche de mi-mars à mi-mai (jusqu'à la date d'ouverture de la saison payante) et de début septembre	Burgiens – adultes	25,25 €
	Burgiens – enfants jusqu'à 16 ans	18,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse – adultes	30,50 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse – enfants jusqu'à 16 ans	22,00 €
<b>Ticket journalier de droit de pêche **</b>	Adultes	4,50 €
	Enfants jusqu'à 16 ans	2,20 €

\* Carte délivrée sur présentation d'une carte d'identité et d'une photo

\*\* en période non payante, le ticket de droit de pêche journalier s'achète à l'accueil du parc.

Rappel : en période payante le ticket d'entrée acheté à la guérite ouvre droit de pêche sur la journée. Si l'utilisateur a une carte d'entrée « abonnement » ou une « carte burgien » et s'il veut pêcher sur une journée, il doit s'acquitter d'un droit de pêche aux tarifs ci-dessus à la guérite.

## O – PARC DE LOISIRS DE BOUVENT – ACTIVITES

FIXE comme suit les tarifs des activités nautiques sur le plan d'eau du Parc de Loisirs de Bouvent, à compter du 1er janvier 2025 ;

### 1. Séances encadrées par un moniteur diplômé

#### 1.a. Particuliers

Entrée gratuite sous réserve de la présentation d'un bon de réservation

Tarif à l'heure

		Tarifs 2025
<b>Voile</b> : catamaran, planche à voile (durée 1h) <b>Activités à pagaies</b> : kayak, canoë, stand-up paddle (durée 1h) (Location de matériel non incluse)	Burgiens	25,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	30,00 €
<b>Aviron</b> : stage de découverte ou perfectionnement (durée 3 *1h) (Location de matériel non incluse)	Burgiens	25,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	30,00 €

#### 1.b. Groupes : Etablissements scolaires, associations, Instituts Médicalisés et spécialisés

Entrée gratuite sous réserve de la présentation d'un bon de réservation

Base forfaitaire de 8 stagiaires minimum, prix par personne.

		Tarifs 2025	
<b>Voile : Optimiste</b> , catamaran, planche à voile (durée 2h)	Burgiens	1 séance	10,50 €
		La nuitée (- de 18 ans)	5,00 €

<b>Activités à pagaies</b> : kayak, canoë, stand-up paddle (durée 1h30)	Habitants hors Bourg-en-Bresse	1 séance	12,50 €
		La nuitée (- de 18 ans)	7,00 €

Forfait annulation pour une séance, si annulation inférieure à 15 jours de la date du début de l'activité = 40% du montant total dû.

Gratuité des activités pour les encadrants, responsables directes du groupe en activité, dans la limite de 1 gratuit par groupe de 8 stagiaires

Gratuité de tous les encadrants de groupe constitués de personnes handicapées, encadrants dans l'activité.

## 2. Location

### 2.a. Particuliers

Entrée payante

Tarif par embarcation

		Tarifs 2025
<b>Embarcation 1 place</b> : Planche à voile, Kayak, stand-up paddle (Durée 1 heure)	Burgiens	14,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	16,37 €
<b>Embarcation 2 places</b> : Catamaran, canoë, kayak bi places (Durée 1 heure)	Burgiens	14,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	16,37 €
<b>Aviron 1 place</b> : (Durée 1 heure)	Burgiens	7,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	8,00 €
<b>Aviron 2 places</b> : (Durée 1 heure)	Burgiens	7,00 €
	Habitants hors Bourg-en-Bresse	8,00 €

### 2.b. Groupes : Etablissements scolaires, associations, Instituts Médicalisés et spécialisés

Entrée gratuite sous réserve de la présentation d'un bon de réservation

Tarif par personne.

Certification du niveau d'encadrement exigé et en cours de validité

<b>Voile</b> : catamaran, planche à voile (durée 1h)	Burgiens	7,50 €
<b>Activités à pagaies</b> : kayak, canoë, stand-up paddle (durée 1h)	Habitants hors Bourg-en-Bresse	9,00 €
<b>Aviron</b> : 1 place ou 2 places (durée 1h)		

Forfait annulation pour une séance, si annulation inférieure à 15 jours de la date du début de l'activité = 40% du montant total dû.

Gratuité des activités pour les encadrants, responsables directes du groupe en activité, dans la limite de 1 gratuit par groupe de 8 stagiaires

Gratuité de tous les encadrants de groupe constitués de personnes handicapées, encadrants dans l'activité

## 3. Stage d'été encadrés – particulier- jeunes (- de 18 ans)

Entrée gratuite sous réserve de la présentation d'un bon de réservation

Tarif par personne.

Nombre de séances selon le planning de l'année en cours

<b>La séance Voile</b> : Optimist, catamaran, planche à voile (durée 2h)	Burgiens	5,80 €
<b>La séance Activités à pagaies</b> : kayak, canoë, (durée 2h)	Habitants hors Bourg-en-Bresse	9,90 €

## **P - AERODROME**

### **1. Tarifs relevant de recettes municipales :**

#### **1.1 - Stationnement des aéronefs exploités par les usagers titulaires d'une convention**

<b>Aéronefs</b>	<b>A compter du 01/01/2025</b>	
	<b>€ HT annuel</b>	<b>€ TTC annuel</b>
Tout appareil < 1,2 T	1 096,38 €	1 315,66 €
Tout appareil de 1,2 T à 2 T	1 459,84 €	1 751,81 €
Tout appareil > 2 T	3 349,23 €	4 019,08 €

Tarifs annuels payable selon modalités fixées par convention entre les usagers et la Ville de Bourg-en-Bresse

#### **1.2 - Redevance d'occupation de locaux à usage de bureaux**

<b>Locaux</b>	<b>A compter du 01/01/2025</b>	
	<b>€ HT annuel</b>	<b>€ TTC annuel</b>
Bureaux intégrés au hangar 3	1 068,58 €	1 282,30 €
Module 1 (nord)	2 045,45 €	2 454,54 €
Module 2 (sud)	2 045,45 €	2 454,54 €

#### **1.3 - Redevance d'utilisation du domaine public**

<b>Exploitant</b>	<b>A compter du 01/01/2025</b>	
	<b>€ HT annuel</b>	<b>€ TTC annuel</b>
Centre de vol à voile bressan (hangar)	851,10 €	1 021,32 €
Les ailes du Revermont (bureaux)	379,05 €	454,86 €
Hangar Renoud Lacroix	214,55 €	257,46 €

### **2. Tarifs des recettes affectées au délégataire :**

#### **2.1 – Redevances annuelles des basés de l'aérodrome**

Taxe à acquitter avant le 30 juin de l'année en cours.

Dans le cas d'un nouvel aéronef basé, le semestre en cours (1er ou 2ème) est dû :

#### **• Tarif A – Résident privé :**

<b>Utilisateur privé résident 1 aéronef basé</b>	<b>A compter du 01/01/2025</b>	
	<b>€ HT annuel</b>	<b>€ TTC annuel</b>
Tout appareil < 1,2 T	148,43 €	178,11 €
Tout appareil > 1,2 T ou multi	395,99 €	475,19 €

- **Tarif B - exploitants d'aéronefs basés (associations, privés loueurs ou sociétés qui mettent au profit d'adhérents, clients ou locataires, un aéronef à disposition contre rémunération)**

Exploitant résidant 1 aéronef basé	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	224,94 €	269,92 €
Tout appareil >1,2 T ou multi-moteurs	542,11 €	650,54 €

- **Tarif C- exploitants et propriétaires d'aéronefs non motorisés : (planeurs)**

Utilisateur professionnel basé Taxes par aéronef exploité	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	89,95 €	107,94 €

- **Tarif D : exploitants basés non exploitants d'aéronefs générant un trafic lié à leurs activités (essais en vol, mouvements d'aéronefs...) hors parking et services aux aéronefs**

Forfait annuel global quelque soit le nombre de mouvements et le nombre d'aéronef	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Forfait annuel	598,94 €	718,73 €

Afin de tenir compte de la participation des collectivités (Ville de Bourg-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération) aux charges de fonctionnement de l'aérodrome, il est proposé de maintenir l'abattement de 20,00 € sur les taxes d'atterrissage des basés (tarifs A,B,C) dont une taxe d'habitation est payée sur l'une des communes de l'Agglomération.

## 2.2 - Taxes d'atterrissage pour les utilisateurs extérieurs

- **Tarif E : Utilisateurs extérieurs privés**

Les taxes d'atterrissage des usagers extérieurs (tarif E) ne sont pas dues dans les conditions suivantes :

- Atterrissage dans le cadre d'une situation d'urgence et ou de détresse ;
- Atterrissage dans le cadre d'une prestation de mécanique dans un atelier aéronautique basé titulaire d'une convention (valable pour les aéronefs en garde par l'atelier / atterrissage unique / hors parking et services)

Taxes d'atterrissage en conditions diurnes (masse maximale au décollage)	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	TTC annuel
Tout appareil <1,2 T	6,59 €	7,90 €
Tout appareil > 1,2 ou multi-moteurs < 2 T	19,64 €	23,57 €
Tout appareil > 2 T	53,11 €	63,73 €
Supplément frais d'envoi et de gestion	8,72 €	10,47 €

- **Tarif F : Utilisateurs extérieurs abonnés**

Abonnement forfaitaire annuel en condition diurnes valable pour 6 aéronefs maximum de chaque structure	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil < 1,2 T	521,50 €	625,80 €
Tout appareil >1,2 T ou multi-moteurs	729,55 €	875,46 €

- **Tarif G : Abonnement forfaitaire annuel - Utilisation nocturne – réservé aux basés (jusqu'à la nuit aéronautique + 2 heures)**

Abonnement forfaitaire annuel à la taxe d'atterrissage en conditions nocturnes	À compter du 01/01/2025	
	€ HT annuel	€ TTC annuel
Tout appareil < 1,2 T	Tout appareil Tarif unique	Tout appareil Tarif unique
Tout appareil >1,2 T	276,24 €	331,49 €

- **Tarif H : utilisation nocturne utilisation balisage tous utilisateurs extérieurs sur PPR (restreint départ/arrivée)**

Taxe d'atterrissage en conditions nocturnes utilisation limitée au départ et arrivée voyage ou déroutement (15 min de PCL)	À compter du 01/01/2025	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil	28,97 €	34,76 €
Supplément frais d'envoi et de gestion	10,51 €	12,61 €

- **Tarif I : exploitants aéronautiques extérieurs**

Redevance exploitant extérieur (usage commercial par un aéronef non basé)	Proposition à compter du 01/01/2025	
	€ HT	€ TTC
Droit de piste pour une année calendaire	1 223,90 €	1 468,68 €
Taxe d'atterrissage parachutiste (limité 500 sauts)	6,13 €	7,35 €
Droit de piste à la journée	215,90 €	259,08 €

- **Tarif J : assistance piste tout usager**

Frais spécifique assistance piste	A compter du 01/01/2025	
	€ HT	€ TTC
Assistance / handling par les compagnies aériennes et autres	89,25 €	107,10 €

Levée de doute hors ouverture bureau de piste	343,80 €	412,56 €
Fermeture aéroport / jour	550,51 €	660,61 €
Mise à disposition personnel pour interventions / heure (remorquage, accident, dépannage)	61,94 €	74,33 €
Récupération et stockage d'aéronef accidentés	Sur devis	Sur devis

- **Tarif K : stationnement (hors basés) applicable dès la 3ème heure de stationnement puis par tranche de 24 heures; toute tranche de 24 heures amorcée est dûe**

Parking aéroport	A compter du 01/01/2025	
	€ HT	€ TTC
Tout appareil < 1,2 T	9,26 €	11,11 €
Tout appareil de 1,2 T à 2 T	13,89 €	16,66 €
Tout appareil > 2T	41,81 €	50,17 €

- **Tarif L : location pour des manifestations à titre commercial**

	A compter du 01/01/2025	
	€ HT	€ TTC
Domaine public Parking	1,65 / m131	1,98 / m131
Domaine public aéronautique parking + hangar	2,74 / m131	3,29 / m131
Domaine public aéronautique piste	442,32 / heure	530,78 / heure

- **Tarif M : utilisation pour motif d'intérêt général**

	A compter du 01/01/2025
Domaine public aéronautique (motif d'intérêt général, événement associatif, etc.)	0,096 € / m <sup>2</sup> / jour

**Q – FRAIS DE FOURRIERE POLICE MUNICIPALE**

Types de prestation	CATEGORIES DE VEHICULES	TARIFS 2025
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	7,60 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	7,60 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Opérations préalables	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	22,90 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	22,90 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	274,00 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	213,00 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	122,00 €
	Voitures particulières	121,00 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	9,00 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	9,00 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	9,00 €
	Voitures particulières	6,00 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €
Expertise	Véhicules PL 44t ≥ PTAC > 19t	91,50 €
	Véhicules PL 19t ≥ PTAC > 7t	91,50 €
	Véhicules PL 7,5t ≥ PTAC > 3,5t	91,50 €
	Voitures particulières	61,00 €
	Autres véhicules immatriculés	30,50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €
<b>Tarif Formation Techniques d'Intervention Agents des communes extérieures</b>		
TI bâtons / GAIL	Demi-journée de formation dispensée	60,00 €

**Forfait tarifs encombrants**

Dépôt < 1 m <sup>3</sup>	300,00 €
Dépôt > m <sup>3</sup>	1 000,00 €

**R - REGIE CLEFS DE ZONES PIETONNES**

CONDERANT l'instauration le 4 décembre 1997 d'une caution pour le prêt d'une clef aux riverains des rues piétonnes Maréchal Foch, Bons Enfants, Victor Basch, place Quinet et Cordeliers, suite à la mise en place du nouveau système de fermeture,

CONSIDERANT l'opportunité de maintenir le tarif actuel.

Caution pour prêt d'une clef aux riverains : 80,00 €

**S - MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE – MATERIELS ROUTIERS, ENGINs de CHANTIERS, MATERIELS DIVERS ET SPECIFIQUES**

<b>1 - Matériels divers</b>	<b>Prix nets à compter 1/01/2025</b>
Forfait de distribution et réception du matériel	9,20 €
Tables, chaises, bancs, urnes, pancartes, praticables, panneaux d'exposition type "caddies" ou "expovits", chevalets, escaliers, tribunes orateur, casiers à bulletins, l'unité, tarif journalier	1,20 €
Podium SamLight 10m <sup>2</sup>	24,50 €
Drapeaux, cocardes, l'unité, tarif journalier	2,30 €
Panneaux électoraux, isoloirs, l'unité, tarif journalier	3,80 €
Chaînette plastique blanche avec potelets, les 10 m, tarif journalier	2,30 €
Palissades bois, les 10 m, tarif journalier	2,30 €
Barrières métalliques, l'unité, tarif journalier	4,60 €
Obstacle VIGIPIRATE type bloc de béton, autres	10,00 €
Chalets, l'unité, tarif journalier	225,40 €
Cônes de signalisation, panneaux de signalisation divers, bottes de paille sous housse, séparateurs de voies, l'unité, tarif journalier	8,00 €
Panneau de signalisation lumineuse	26,00 €
Tribunes démontables (transport, montage/démontage non compris) la place / jour:	4,10 €
Podium Alcor 4m <sup>2</sup>	2,50 €
Podium Alcor 120 m <sup>2</sup>	72,90 €
Podium Alcor 140 m <sup>2</sup>	85,20 €
Podium Alcor 160 m <sup>2</sup>	97,40 €
Podium Alcor 16 m <sup>2</sup>	9,70 €
Podium Alcor 24 m <sup>2</sup>	14,80 €
Podium Alcor 32 m <sup>2</sup>	19,40 €
Podium Alcor 36 m <sup>2</sup>	21,90 €
Podium Alcor 40 m <sup>2</sup>	24,50 €
Podium Alcor 48 m <sup>2</sup>	29,60 €
Podium Alcor 60 m <sup>2</sup>	36,70 €
Podium Alcor 64 m <sup>2</sup>	38,80 €
Podium Alcor 80 m <sup>2</sup>	49,00 €
Ces prix s'entendent <b>MATERIEL NON INSTALLE</b> . Au cas où les Services de la Ville assureraient l'installation, il y aurait lieu de décompter les frais de personnel et d'utilisation des véhicules complémentaires.	
Podium couvert 56 m <sup>2</sup> , tarif journalier	450,80 €

Scène couverte 45m <sup>2</sup> , tarif journalier	450,80 €
Remorques barrières	28,60 €
Bancs kermesse	4,90 €

Ce prix s'entend pour la journée de manifestation, les jours de montage et de démontage n'étant pas pris en compte dans la durée de la mise à disposition.

La LIVRAISON, le MONTAGE et le DEMONTAGE de ce MATERIEL SONT EFFECTUES par les AGENTS MUNICIPAUX., sur les horaires normaux de travail. Le demandeur a, à sa charge, la surveillance du matériel pendant sa non-utilisation.

En cas d'intervention en heures supplémentaires, le coût de celles-ci sera automatiquement facturé au demandeur selon le tarif en vigueur, et s'ajoutera au coût de location du matériel.

**Le périmètre d'utilisation du podium et scène couverte est limité au territoire de Bourg-en-Bresse.**  
**Pas de mise à disposition de sonorisation aux associations, exclusivement réservé aux services de la Ville, lors des discours officiels (cérémonie, vernissage).**  
**Installation, montage et démontage du matériel salles des fêtes pour les manifestations organisées par la municipalité, lors de locations aux associations, ces interventions restant à la charge des organisateur.**  
**Tout matériel manquant ou détérioré devra être remplacé à l'identique, par l'association. Le nom du fournisseur sera transmis à l'association.**  
**Délais de remplacement 1 mois sous peine de ce voir rayé de la liste de prêts.**  
Le service manifestations ne mets plus à disposition des associations des cadenas pour la fermeture des urnes et des chalets. Ces cadenas seront mis uniquement à disposition des services de la ville.

**Tout matériel manquant, ou détérioré, fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement de ce matériel.**

## **2- Matériels routiers, engins de chantier, matériels spécifiques**

### Conditions de location:

La location du matériel commence dès son départ de l'entrepôt et s'achève à son retour à l'entrepôt.

En cas de défaut d'utilisation flagrant, les charges supportées pour la remise en état du matériel seront directement facturées au client concerné.

### Mise à disposition de véhicules:

L'unité de facturation est **L'HEURE**. Le prix de location est dû par le seul fait que l'engin est mis à disposition de l'utilisateur. Le fonctionnement effectif de l'engin n'est pas à considérer. Seules les pannes peuvent diminuer la durée de location.

La mise à disposition du véhicule entraîne la mise à disposition **OBLIGATOIRE** de son chauffeur. Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation du véhicule la facturation de l'agent selon les bases définies ci-après.

Désignation	Unité	Prix nets à compter 1/01/2025
Véhicule – berline fourgonnette	Heure	22,40 €
Montant forfaitaire pour l'enlèvement d'affichage sauvage auquel s'ajoutent les heures d'interventions des agents et la facturation du véhicule	Forfait	153,00 €
Fourgon C15, ou équipé d'un matériel d'hydrogommage ou haute pression, Master	Heure	31,60 €
Fourgon 10 m <sup>3</sup> sans chauffeur	Jour semaine	78,50 € 426,40 €
Camion CU 3.5 T à 7 T	Heure	40,80 €

Camion CU + 7 T nu ou équipé	Heure	54,10 €
Cylindre	Heure	23,50 €
Benne – Berce	Heure	3,60 €
Engins TP : hydrocureuse combinée, machine à peinture routière, machine à effacer le marquage au sol, manitou, chariot élévateur, tracto pelle, tracteur équipé d'un giro/tracteur équipé pour l'entretien de terrains de sports	Heure	51,00 €
Motocrotte	Heure	58,10 €
Balayeuse aspiratrice - Laveuse	Heure	80,60 €
Nacelle	Heure	55,10 €
Pilonneuse	Heure	8,20 €
PATA (point à temps automatique)	Heure	168,30 €

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix HT augmenté du montant de la TVA en vigueur.

### MATERIEL SPECIFIQUE

La facturation est binôme et porte sur UNITE / HEURE ou UNITE / JOUR ou METRE LINEAIRE / JOUR.

Désignation	Unité	Prix nets à compter 1/01/2025
Echafaudage	M / J	13,30 €
Echelle double ou triple	U / J	24,40 €
Compresseur - Groupe électrogène – Perforateur à béton - Carotteuse	U / H	118,08 €
Scie à enrobés	U / H	15,48 €
Tondeuse autoportée 180 cm de coupe	U/H	37,54 €
Tondeuse autotractée 50 cm de coupe	U/H	29,84 €
Traçeuse pour terrains de sports	U/H	9,50 €
Tronçonneuse avec lamier > 50 cm	U/H	27,57 €
Tronçonneuse avec lamier < 50 cm	U/H	16,54 €
Spot Col de cygne	U / J	22,50 €
Guirlande électrique 15 m	U / J	10,20 €
Guirlande électrique 50 m	U / J	26,50 €
Guirlande électrique 100 m	U / J	38,80 €
Câble 5 x 6 <sup>2</sup> et 5 x 10q	M / J	0,70 €
Câble 5 x 16 <sup>2</sup> - 5 x 25 <sup>2</sup> et 5 x 35 <sup>2</sup>	M / J	1,20 €
Rallonges électriques standard 16A <= 20 mètres	U / J	7,10 €
Rallonges électriques standard 16A > 20 mètres	U / J	14,30 €
Rallonges électriques 16A hypra/standard <= 20 mètres	U / J	7,10 €
Rallonges électriques 16A hypra/standard > 20 mètres	U / J	14,30 €
Blocs prises 3PC	U / J	7,10 €
Blocs prises 4PC	U / J	10,20 €
Blocs prises 6PC	U / J	12,20 €
Blocs prises 4PC étanches 10 & 20 mètres	U / J	18,40 €
Dérouleur électrique 25 m	U / J	25,50 €
Dérouleur électrique 30 m	U / J	30,60 €
Dérouleur électrique 50 m	U / J	35,70 €
Plot béton 2 tonnes	U / J	51,00 €
Bigue Bois entre 6 et 10 mètres	U / J	30,60 €
Projecteur LED 50 W - 5000°K	U / J	25,50 €

Projecteur LED 60 W	U / J	30,60 €
Projecteur halogène 150 W	U / J	15,30 €
Projecteurs halogène et quartz 1 000 W	U / J	56,10 €
Projecteur IM et SPH 250 W et 400 W	U / J	66,30 €
Tour lumière	U / J	137,70 €
Passage de câble	U / J	30,60 €
Barrière de protection EP, longueur 1,50 m	U / J	10,20 €
Spot "col de cygne" + transformateur	U / J	12,20 €
Réglette néon LED (1X50W)	U / J	10,20 €
Réglette néon double étanche (2X58W)	U / J	6,10 €
Coffret dérivation / prises 16A-30mA	U / J	25,50 €
Éclaté prise tétra 32 A hypra ou 20 A plexo	U / J	20,40 €
Coffret trépied P.C. + T - 32 A	U / J	95,90 €
Coffret trépied P.C. + T - 63 A	U / J	191,80 €
Coffret forain 30 / 60 A	U / J	191,80 €
Coffret forain 125 A et 250 A	U / J	394,70 €
Dans le cadre des manifestations nécessitant l'installation de coffrets électriques, une caution de 160.00 € sera sollicitée par utilisateur du coffret, en plus du montant de la location du matériel. Cette caution sera restituée en fin d'utilisation, au vu du bon état constaté du matériel mis à disposition.		
Corrélateur acoustique	U / J	61,26 €
Pose et dépose de feu provisoire	forfait	273,16 €

Ce matériel ne peut être mis à disposition que par un binôme comportant un agent d'encadrement et un agent d'exécution disposant d'une fourgonnette ou berline 6 cv.

Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation de ce matériel la facturation des agents et du véhicule selon les tarifs définis.

Tout matériel manquant / détérioré fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement ou de réparation de ce matériel.

#### **DEGATS à la PROPRIETE COMMUNALE**

Les tarifs ci-après ne concernent pas une mise à disposition de matériels mais constituent le coût du remplacement de matériels accidentés par des tiers, faisant l'objet d'une mise en recouvrement, soit auprès du contrevenant, soit par l'intermédiaire d'un assureur.

Désignation	Prix nets à compter 1/01/2025
Panneau de signalisation de police en aluminium avec un film classe 3 rétro réfléchissant :	
•taille miniature	197,50 €
•taille petite	287,50 €
•taille normale	460,00 €
Pannonceau type M	90,00 €
Mât en acier galvanisé diamètre 60 mm, h. 3 m, avec collier de fixation	136,25 €
Mât de jalonnement en aluminium à facettes, laqué, h 3 m, avec colliers de fixation	408,75 €
Panneau de jalonnement en aluminium à dos ouvert et laqué, en forme de flèche ou de rectangle, avec un film classé 3 rétro réfléchissant :	
•longueur ≤ à 1.30 m	695,00 €
•longueur > à 1.30 m et ≤ à 1.90 m	1 597,00 €
•longueur supérieure à 1.90 m	2 848,00€

TOTEM type "Zone piétonne" Double face dimension 800x1145	2 440,00 €
Portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	4 855,00 €
Barre en aluminium pour portique simple	62,00 €
Bras de portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	1 765,00 €
Dessouchage et remplacement d'un arbre par un sujet de taille 18/20	700,00 €
Barrière stylisée pivotante courte à clé rendue libre ponctuellement ou prisonnière	4 287,15 €
Barrière mobile type vauban en acier, longueur 2.00 m	39,00 €
Barrière mobile blanche en plastique, longueur 2.00 m, marquage classe 2	150,00 €
Borne escamotable en inox seule en hauteur 0,50 m	519,00 €
Borne escamotable en inox en hauteur 0,50 m + caisson	4 193,00 €
Borne en béton	111,00 €
Potelet mémoire de forme - unité	270,00 €
Potelet mémoire de forme avec socle amovible - Unité	510,00 €
Potelet acier boule, hauteur 1.10 m, embase décorative	290,00 €
Potelet acier boule amovible, hauteur 1.10 m, embase décorative	410,00 €
Potelet acier gamele, hauteur 1.10 m	380,00 €
Potelet acier gamele amovible, hauteur 1.10 m	690,00 €
Barrière fonte stylisée fixe, longueur 2.00 m, embase décorative	427,00 €
Barrière fonte stylisée amovible, long. 2.00 m, embase décorative	866,00 €
Barrière de carrefour, acier galvanisé, longueur 2.00 m	113,00 €
Panneau en plastique de type B 21 ou J 5	180,00 €
Balise en plastique J 11	46,20 €
Panneau mobile en plastique d'information interdiction de stationner, avec afficheur plexiglas et socle, hauteur 1.10 m, largeur 0.44 m	165,00 €
Arceau de protection en acier	192,00 €
Lice en bois, longueur 4.00 m	95,00 €
Piquet bois	76,00 €
Parc à vélo tabulaire (lot de 3)	688,00 €
Parc à vélos en acier type „demi-lune“	300,00 €
Parc à vélos en acier type „horizon“	617,00 €
Corbeille à papiers "sous périmètre" en forme de tulipe	419,00 €
Corbeille à papiers "centre historique" en forme de borne en fonte	1 440,00 €
Corbeille à papiers type contemporaine	1 981,00 €
Corbeille compactrice solaire type BIG BELI	7 498,00 €
Corbeille en matériaux recyclés de type GLASDON situé dans les parcs et squares	1 613,00 €
Jardinière de volume inférieur à 100 litres	106,00 €
Jardinière de volume compris entre 100 et 1000 litres	660,00 €
Jardinière de volume supérieur à 1000 litres	3 040,00 €
Remise en état de massif floral (main d'œuvre et fourniture) - Unité : m²	135,00 €
Remise en état de gazon (main d'œuvre et fourniture) - Unité : m²	13,50 €
Dessouchage et remplacement d'un arbre par un sujet de taille 18/20 - Unité	700,00 €
Banc bois pied de fonte - unité	610,00 €
Banc acier unité - unité	1 193,00 €
Banc acier avec accoudoirs	1 350,00 €
Banc métallique et bois ou composite avec accoudoirs	4 248.80€

Barrière Stylisée longue supérieur à 2.20m à clé rendue ou prisonnière type zone piétonne hyper centre	6 100,00 €
Barrière pivotante dispositif Vigipirate zone de marché longueur variable et ouverture diverses	4 300,00 €
Cache conteneur poubelle	4 448,00 €
Poteau et cendrier avec panneau affichage + fanion Hauteur 2000mm tube diam 60mm	614,00 €
Distributeur sac déjection canine	294,00 €

## **2 - Intervention du personnel**

### **L'unité de facturation est l'HEURE.**

Lorsque l'agent est amené à travailler en dehors des heures normales, il conviendra d'ajouter aux heures facturées au titre de la journée, les heures supplémentaires effectuées. L'unité de facturation est l'Heure. La base de facturation se réfère au coût par agent édité par la Direction des ressources humaines et calculé sur la base du réalisé c'est à dire du compte administratif de l'année écoulée.

Ce coût moyen est défini par catégorie statutaire, niveau de grade et niveau hiérarchique.

Il comprend outre le coût salarial de l'agent, les coûts annexes soit les heures supplémentaires, les coûts de formation,...

Le coût horaire de l'année N-1 est appliqué jusqu'à la publication du coût de l'année N. Le barème est applicable à la date de facturation.

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix H.T. augmenté du montant de la T.V.A. au taux en vigueur.

Un tarif préférentiel est appliqué aux Communes composant le territoire de la Communauté d'Agglomération, correspondant à 50 % des tarifs, lorsque ces collectivités sont elles-mêmes organisatrices de manifestations.

### **Frais de structure**

Sera appliqué par la Ville dans ses facturations un taux de frais de structure calculé sur le montant du coût direct des agents de la Ville (base CA 2023). Ce taux s'établit à **23,21 %**.

## **T – JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS – HIPPODROME – COMPAGNONS – CROIX BLANCHE – PAQUERETTES – PROVIDENCE - REDEVANCE**

CONSIDERANT l'opportunité de maintenir le tarif actuel.

Montant annuel à compter du 1er janvier 2025 : 0,19€ / m<sup>2</sup> / an.

## **U – HOTEL MARRON DE MEILLONNAS & CHAPELLE DES JESUITES 2025**

Salles de réunion & de conférence		Associations, établissements publics et particuliers extérieurs			Associations, établissements publics et particuliers Burgiens			Entreprises		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Land Art	3h ou 1/2 journée	70,83	14,17	<b>85 €</b>	49,17	9,83	<b>59 €</b>	124,17	24,83	<b>149 €</b>
	Journée	103,33	20,67	<b>124 €</b>	74,17	14,83	<b>89 €</b>	185,00	37,00	<b>222 €</b>
	Forfait utilisations régulières (mini 10 / an)	55,83	11,17	<b>67 €</b>	39,17	7,83	<b>47 €</b>	98,33	19,67	<b>118 €</b>
Art Brut Pop Art	3h ou 1/2 journée	55,83	11,17	<b>67 €</b>	37,50	7,50	<b>45 €</b>	92,50	18,50	<b>111 €</b>
	Journée	84,17	16,83	<b>101 €</b>	55,00	11,00	<b>66 €</b>	138,33	27,67	<b>166 €</b>
	Forfait utilisations régulières (mini 10 / an)	45,83	9,17	<b>55 €</b>	30,83	6,17	<b>37 €</b>	75,83	15,17	<b>91 €</b>

Salles d'exposition - Figuration libre		Associations, établissements publics et particuliers extérieurs			Associations, établissements publics et particuliers Burgiens			Entreprises		
		HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
5 salles - 234 m <sup>2</sup>	Journée	122,50	24,50	<b>147 €</b>	56,67	11,33	<b>68 €</b>	264,17	52,83	<b>317 €</b>
	Semaine	486,67	97,33	<b>584 €</b>	231,67	46,33	<b>278 €</b>	1 067,5	213,5	<b>1 281 €</b>
3 salles - 151 m <sup>2</sup>	Journée	92,50	18,50	<b>111 €</b>	42,50	8,50	<b>51 €</b>	187,50	37,50	<b>225 €</b>
	Semaine	366,67	73,33	<b>440 €</b>	171,67	34,33	<b>206 €</b>	766,67	153,33	<b>920 €</b>

Chapelle des Jésuites		Associations, établissements publics et particuliers extérieurs			Associations, établissements publics et particuliers Burgiens			Entreprises		
location 1 jour		<b>214 €</b>			<b>102 €</b>			<b>323 €</b>		
chauffage (forfait par jour de chauffe)		<b>86 €</b>			<b>86 €</b>			<b>86 €</b>		

## V- RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

### 1 - ABONNEMENTS

Tarifs lecteurs adultes	
Domicilié à Bourg-en-Bresse	Gratuit
Domicilié à l'extérieur de Bourg-en-Bresse	41,00 €
Non imposable domicilié à l'extérieur de Bourg-en-Bresse*	14,00 €
Inscription temporaire de 2 mois consécutifs	Gratuit
Consultation sur place des ressources Internet	Gratuit

\* Non imposable avant déduction fiscale pour un montant inférieur à 64 €

Tarifs lecteurs de moins de 26 ans	
Domicilié à Bourg-en-Bresse	Gratuit
Domicilié à l'extérieur de Bourg-en-Bresse*	6,00 €*
Consultation sur place des ressources Internet	Gratuit

\* Déductible du Pass Culture

Tarifs Collectivités et Professionnels	
Collectivité burgienne	Gratuit
Enseignant ou éducateur burgien	Gratuit
Enseignant ou éducateur burgien avec accueil de groupe	Gratuit

### 2 - SERVICES

Tarifs Services	
Photocopie (la page)	0,10 €
Tarif pour une clef USB	3,00 €
Prêt-inter bibliothèque, forfait France	10,00 €
Prêt-inter bibliothèque, forfait Etranger	19,00 €

Tarifs de crédits d'impression	
Rechargement à partir d'1 crédit d'impression	0,10 €

*Pour les crédits d'impression, comme pour les photocopies,  
1 impression A4 noir et blanc vaut 1 crédit  
1 impression A3 noir et blanc vaut 2 crédits*

### 3 - TARIFS DES AMENDES, INDEMNITES ET VENTES

#### AMENDES

Tarifs Amendes (en euros)	
Retour tardif des documents : 1 <sup>er</sup> rappel	Gratuit
Retour tardif des documents : 2 <sup>ème</sup> rappel	Gratuit
Retour tardif des documents : 3 <sup>ème</sup> rappel	Gratuit
Retour tardif des documents : 4 <sup>ème</sup> rappel	Gratuit
Carte perdue durant l'année d'abonnement	4,00 €

#### INDEMNITES

Tarifs Indemnités de remplacement des documents perdus ou détériorés	
Catégorie 1 : petite dégradation de document, revue	4,00 €
Catégorie 2 : livre de poche ou assimilé, manga	8,00 €
Catégorie 2: chargeur secteur et câble avec prise USB modèle Kobo Clara HD	10,00 €
Catégorie 3 : bande-dessinée, roman, documentaire, livre-cd, disque compact audio (coffret 1 à 2 CD), album illustré pour enfants	17,00 €
Catégorie 3: étui de protection modèle Kobo Clara HD	20,00 €
Catégorie 4 : cédérom, jeux vidéos et blu-ray, DVD, beaux livres, coffret de 3 CD et plus	32,00 €
Catégorie 5: jeux vidéo	45,00 €
Catégorie 5 : liseuse modèle Kobo Clara HD	100,00 €

#### VENTES

Tarifs liés aux ventes de documents :	
Vente livres, CD (à l'unité)	1,00 €
Vente revues (par 5)	1,00 €
Vente beaux-livres (à l'unité)	3,00 €

#### NUMERISATION DU PATRIMOINE ET DIFFUSION EN CAS DE PUBLICATION A CARACTERE COMMERCIAL

Numérisation – forfait de dossier	5,40 €
Numérisation de documents patrimoniaux: reproduction basse définition inférieure ou égale à 200 dpi en format PDF ou JPG – la vue	0,50 €
Numérisation de documents patrimoniaux: reproduction intégrale d'un ouvrage en PDF basse définition (150 dpi) – la vue	0,10 €
Numérisation de documents patrimoniaux: reproduction haute définition 300 dpi et plus en format TIFF, JPG et PDF – la vue	0,50 €
Numérisation de documents patrimoniaux: impression A4 N/B – la vue	0,10 €
Numérisation de documents patrimoniaux: impression A3 N/B – la vue	0,20 €
Numérisation de documents patrimoniaux: impression A4 couleur – la vue	0,50 €
Numérisation de documents patrimoniaux: impression A3 couleur – la vue	1,10 €
Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux: édition papier (monde, couleur ou N/B) - ½ page	32,10 €
Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux: édition papier (monde, couleur ou N/B) – 1 page	64,30 €
Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux: édition papier (monde, couleur ou N/B) – couverture	128,50 €
Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux: forfait internet (téléchargement interdit) pour un fichier contenant une page ou un livre entier en basse	32,10 €

définition (entre 72 et 150 dpi)	
Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux: forfait audiovisuel par document comprenant toutes les diffusions	128,50 €

## **W- CENTRES DE LOISIRS**

### **1 - Centres de loisirs enfants des Venues, Louis Parant et du Dévorah**

#### **Tarifs vacances scolaires**

Pour chaque enfant résidant sur la commune de Bourg-en-Bresse, la Ville accorde une aide forfaitaire pour l'accès à un centre de loisirs, quel que soit le centre fréquenté et le QF de la famille à hauteur de 0,35 € de l'heure soit :

- 3,50 € par journée avec repas (10h)
- 2,10 € par ½ journée avec repas (6h)
- 1,40 € par ½ journée sans repas (4h)

Ces montants sont déduits des tarifs de base tels que détaillés ci-dessous.

QF1 de 0 € à 450 €	QF2 de 451 € à 660 €	QF3 de 661 € à 800 €	QF4 de 801 € à 1 100 €	QF5 de 1101 € à 1500 €	HQF >1 500 €
--------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------	-----------------

Journée avec repas (10h)	Familles burgiennes	tarifs de base (en €)	17,6	18,65	21,6	22,8	26,35	27,55
	Familles hors Bourg	tarifs de base (en €)	17,95	19	22	23,25	26,9	28,1

Familles	Tarifs en €						
Burgiennes	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF	14,1	15,15	18,1	19,3	22,85	24,05
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF	6,1	8,65	13,1	17,3	22,85	24,05
Hors Bourg	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF	17,95	19	22	23,25	26,9	28,1
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF	9,95	12,5	17	21,25	26,9	28,1

Séjour (mini-camps) par jour	Familles burgiennes	tarifs de base (en €)	19,5	20,55	22,9	24,5	26,95	28,15
	Familles hors Bourg	tarifs de base (en €)	19,85	20,95	23,35	24,95	27,45	28,7

Familles	Tarifs en €						
Burgiennes	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF	16	17,05	19,4	21	23,45	24,65
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF	8	10,55	14,4	19	23,45	24,65
Hors Bourg	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF	19,85	20,95	23,35	24,95	27,45	28,7
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF	11,85	14,45	18,35	22,95	27,45	28,7

½ journée avec repas (6h)	Familles burgiennes	tarifs de base (en €)	13,2	13,95	15,65	16,85	18,5	19,4
	Familles hors Bourg	tarifs de base (en €)	13,45	14,25	15,95	17,15	18,9	19,75

Familles	Tarifs en €						
Burgiennes		11,1	11,85	13,55	14,75	16,4	17,3
Hors Bourg		13,45	14,25	15,95	17,15	18,9	19,75

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	HQF
-----	-----	-----	-----	-----	-----

½ journée sans repas (4h) (Tarifs valables également pour les accueils du mercredi hors vacances)	Familles bourgiennes	tarifs de base (en €)	5,65	6,2	7,35	8,15	9,2	9,65
	Familles hors Bourg	tarifs de base (en €)	5,75	6,35	7,5	8,3	9,35	9,85

Familles	Tarifs en €						
Burgiennes		4,25	4,8	5,95	6,75	7,8	8,25
Hors Bourg		5,75	6,35	7,5	8,3	9,35	9,85

### Tarifs mercredi (hors vacances scolaires)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	HQF
-----	-----	-----	-----	-----	-----

½ journée avec repas et transport (6h)	Familles bourgiennes	tarifs de base (en €)	15,85	16,5	18,8	19,5	20,65	21,55
	Familles hors Bourg	tarifs de base (en €)	16,15	16,85	19,2	19,85	21,1	22

Familles	Tarifs en €							
Burgiennes	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF		13,75	14,4	16,7	17,4	18,55	19,45
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF		5,75	7,9	11,7	15,4	18,55	19,45
Hors Bourg	Tarifs dans centre de loisirs non labellisé Loisirs Equitables par la CAF ou non allocataire CAF		16,15	16,85	19,2	19,85	21,1	22
	Tarifs dans centre de loisirs labellisé Loisirs Equitables par la CAF		8,15	10,35	14,2	17,85	21,1	22

## 2 – Centre de loisirs Ados 11-16 ans

L'aide forfaitaire de la Ville aux familles ne s'applique pas sur cet accueil.

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	HQF
-----	-----	-----	-----	-----	-----

Accueil foyer – Adhésion à l'année							
Familles Burgiennes	(en €)	16	16	16	17	17	20
Familles Hors Bourg	(en €)	32	32	34	36	36	45

Sortie avec prestataire et/ou transport	tarifs de base (en €)	6	6	6	6	7	10
Familles Burgiennes (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	3	4	5	6	7	10
Familles Hors Bourg (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	10	12	14	16	18	20

Sortie avec prestataire et/ou transport +entrée et/ou location (ski...)							
Familles Burgiennes (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	6	8	10	12	14	20
Familles Hors Bourg (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	12	14	16	18	24	30

Mini camp / Projets exceptionnels -10h / nuitées	tarifs de base (en €)	24	24	24	24	25	25
Familles Burgiennes (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	16	17,5	19	22	25	25
Familles Hors Bourg (Aide CAF)	Reste à charge (en €)	26	27,5	29	32	34	35

**PRECISE :**

- que les dérogations tarifaires pour les familles nombreuses restent inchangées conformément à la délibération du 09/07/2007;
- que ces tarifs seront applicables à compter du 6 janvier 2025;
- que toute inscription sera facturée sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

**X- RÉGLEMENT DE VOIRIE – GRILLE TARIFAIRE DES RÉFECTIONS DÉFINITIVES DE CHANTIER – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**CONSIDERANT** l'opportunité de mettre à jour la grille tarifaire pour tenir compte des prix du marché de travaux réfection des tranchées,

**Objet :**

La présente grille tarifaire est applicable aux travaux de réfections définitives de tranchées, réalisées par la Commune de Bourg-en-Bresse à l'issue des réfections provisoires effectuées par les intervenants.

Elle établit :

- le bordereau des prix unitaires de l'ensemble des travaux nécessaires aux réfections définitives,
- les majorations pour frais généraux et frais de contrôle.

Pour chaque chantier, une facturation est établie envers l'intervenant, selon les quantités réellement effectuées et selon la tranche de majoration correspondante.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES		
N°	LIBELLÉ	PRIX en € HT
<b>O</b>	<b>OUVERTURE DE CHANTIER PAR BON DE COMMANDE</b> Ce prix rémunère l'étude du dossier, la visite de chantier avec le maître d'œuvre pour prendre les métrés et voir l'emplacement des travaux, l'établissement des DICT, la planification des travaux et les demandes d'arrêtés de circulation 10 jours avant .	
O1	OUVERTURE DE CHANTIER - forfait	25,50 €
<b>S</b>	<b>SIGNALISATION-DEPLACEMENT</b>	
S1	Signalisation simple par chantier - forfait	44,63 €
S2	Signalisation avec utilisation de feux tricolores, par ½ journée- forfait	44,63 €
<b>A</b>	<b>PROTECTION DES ARBRES – Définition générale :</b> Ce prix rémunère la protection par arbre à l'aide d'une gaine TPC	
A1	Protection avec gaine TPC - forfait	57,38 €
<b>T</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	
<b>T1</b>	<b>DECOUPE ET DEMOLITION</b>	
T1.1	Découpe à la scie d'une sur-largeur de 10cm par rapport au terrassement - le mètre linéaire	2,81 €
T1.2	Démolition et évacuation manuelle du revêtement provisoire- le m <sup>2</sup>	14,03 €
T1.3	Démolition et évacuation à la pelle hydraulique du revêtement provisoire- le m <sup>2</sup>	7,40 €
<b>T2</b>	<b>RABOTAGE D'ENROBÉ PROVISOIRE – définition générale :</b> Ce prix rémunère au m <sup>2</sup> l'exécution d'un rabotage, y compris l'évacuation, le balayage manuel pour les petites surfaces ou le balayage à l'aspiratrice pour les grandes surfaces	
T2.1	Rabotage d'enrobé sur une épaisseur de 1 à 6 cm – surface inférieure à 50m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	19,13 €
T2.2	Rabotage d'enrobé sur une épaisseur de 1 à 6 cm – surface supérieure à 50m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	8,04 €
T2.3	Rabotage d'enrobé sur une épaisseur de 6 à 15 cm – surface inférieure à 50m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	25,50 €
T2.4	Rabotage d'enrobé sur une épaisseur de 6 à 15 cm – surface supérieure à 50m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	11,99 €

N°	LIBELLÉ	PRIX en € HT
<b>B</b>	<b>POSE DE BORDURES, CANIVEAUX AVEC FOURNITURE</b>	
B1	DEPOSE DE BORDURE ANCIENNE ET REPOSE DE BORDURE NEUVE SUR LIT BETON DE 10CM DOSE A 250KG/M3 ET REALISATION DES JOINTS	
B1.1	Bordurettes P1 ou P2- le mètre linéaire	38,25 €
B1.2	Bordures T2- le mètre linéaire	47,18 €
B1.3	Bordures T3- le mètre linéaire	53,55 €
B1.4	Bordures AC1 ou AC2- le mètre linéaire	56,10 €
B1.5	Bordures Ville de Bourg- le mètre linéaire	76,50 €
B1.6	Bordures Ville de Bourg bouchardées- le mètre linéaire	82,88 €
B1.7	Caniveaux CS1 ou CS2- le mètre linéaire	38,25 €
B1.8	Caniveaux CC1- le mètre linéaire	66,30 €
<b>B.2</b>	<b>POSE DE BORDURES COLLÉES AVEC FOURNITURE</b>	
B2.1	Pose de bordures I2 ou I3 collées- le mètre linéaire	43,35 €
<b>M</b>	<b>MISE A NIVEAU D'OUVRAGES AVANT REPRISE DU REVETEMENT FINAL</b>	
M1	Bouche à clé réglable- l'unité	44,63 €
M2	Regard compteur d'eau hydroplast réglable- l'unité	44,63 €
M3	Regard compteur GAZ réglable- l'unité	44,63 €
M4	Tampon (eau ou assainissement) – l'unité	44,63 €
<b>R</b>	<b>REGLAGE – COMPACTAGE 0,31/5 AVEC FOURNITURE</b>	
R1	Fourniture de grave concassée 0/31.5- la tonne	20,79 €
R2	Mise en œuvre de grave concassée - le m <sup>2</sup>	6,38 €
<b>G</b>	<b>GRAVE BITUME</b>	
G1	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume à la main - la tonne	235,88 €
G2	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume à l'aide d'un mini-finiisseur- la tonne	95,63 €

N°	LIBELLÉ	PRIX en € HT
<b>F</b>	<b>REVETEMENT FINAL</b>	
F1	ENDUITS A L'EMULSION 69% AVEC GRAVILLONS PORPHYRE 4/6 Définition générale : Ce prix rémunère au mètre carré, toutes fournitures comprises, l'exécution d'un gravillonnage	
F1.1	Enduit à l'émulsion bicouche au point à temps automatique avec gravillons 4/6 porphyre- le m <sup>2</sup>	8,81 €
F1.2	Plus value au prix F1.1 pour mise en œuvre à la main - le m <sup>2</sup>	17,22 €
F2	BETON BITUMINEUX Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre sur chantier du béton bitumineux, y compris couche d'accrochage	
F2.1	0/10 sur chaussée mis en œuvre à la main- le m <sup>2</sup>	49,73 €
F2.2	0/10 sur chaussée mis en œuvre au mini-finiisseur- la tonne	108,38 €
F2.3	0/6 sur trottoir mis en œuvre à la main- le m <sup>2</sup>	36,98 €
F2.4	0/10 porphyrique rouge mis en œuvre à la main- le m <sup>2</sup>	61,20 €

F2.5	Grenailage- le m <sup>2</sup>	12,75 €
F2.6	Enrobé COCLAIR – le m <sup>2</sup>	89,76 €
F2.7	Joint en émulsion porphyre 2/4 pour raccord suite à la réfection définitive de tranchée sur chaussée et trottoir- le mètre linéaire	2,04 €
F3	<b>ASPHALTE</b>	
F3.1	Confection d'une chape béton de 10 cm d'épaisseur sur trottoir- le m <sup>2</sup>	57,00 €
F3.2	Confection d'une chape béton de 14 cm d'épaisseur sur chaussée circulé- le m <sup>2</sup>	62,36 €
F3.3	Fourniture et pose d'asphalte gravillonné noir d'épaisseur 2 cm sur trottoir posé sur du papier kraft - le m <sup>2</sup>	58,65 €
F3.4	Fourniture et pose d'asphalte gravillonné de couleur d'épaisseur 2 cm sur trottoir posé sur du papier kraft - le m <sup>2</sup>	79,05 €
F3.5	Fourniture et pose d'asphalte gravillonné fibré de couleur d'épaisseur 3 cm sur chaussée circulé posé sur papier kraft - le m <sup>2</sup>	142,80 €

N°	LIBELLÉ	PRIX en € HT
F4	<b>BÉTON DÉSACTIVÉ – Définition générale :</b> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre du béton, le renfort par fibres ou treillis soudé, le sciage de joints, le traitement au désactivant avec protection des revêtements présents en périphérie, du mobilier et des façades, le lavage, et l'application finale d'un produit hydrofuge	
F4.1	Béton désactivé, épaisseur reprise de 12 cm sur trottoir - le m <sup>2</sup>	84,15 €
F4.2	Plus-value au prix F4.1 par tranche de 2 cm supplémentaires sur chaussée ou entrée charretière - le m <sup>2</sup>	3,83 €
F4.3	Plus-value au prix F4.1 pour une finition non désactivée bouchardée- le m <sup>2</sup>	19,13 €
F4.4	Plus-value au prix F4.1 pour une finition non désactivée poncée- le m <sup>2</sup>	25,50 €
F5	<b>PAVÉS – DALLES – Définition générale :</b> Ce prix rémunère la pose de pavés ou dalles avec ou sans fourniture, sur lit de sable ou sur chape avec la réalisation de joints	
F5.1	Pose pavés, dalles sur sable avec joint sable et sans fourniture - le m <sup>2</sup>	91,94 €
F5.2	Pose pavés, dalles sur sable compris avec joint sables et avec fourniture- le m <sup>2</sup>	86,91 €
F5.3	Pose pavés, dalles sur chape comprise avec joint ciment et sans fourniture – le m <sup>2</sup>	95,88 €
F5.4	Pose pavés, dalle sur chape comprise avec joint ciment avec fourniture – le m <sup>2</sup>	90,68 €
F5.5	Pose de dalle podotactile sur chape sans fourniture - l'unité	83,64 €
F5.6	Pose de dalle podotactile sur chape avec fourniture - l'unité	79,05 €
F6	<b>RÉSINE</b>	
F6.1	Application de résine gravillonnée type pépite-le m <sup>2</sup>	35,70 €
F7	<b>SABLE – Définition générale :</b> Ce prix rémunère la fourniture d'une couche à l'identique de l'existant, l'épandage, le réglage, le compactage	
F7.1	Fourniture et mise en place de sable concassé rouge (Gore) sur trottoir - le m <sup>2</sup>	21,05 €
F7.2	Fourniture et mise en place de sable naturel stabilisé sur trottoir - le m <sup>2</sup>	22,32 €

### Majoration pour frais généraux et frais de contrôle

La majoration pour frais généraux et frais de contrôle est fixée comme suit :

- 20% du montant des travaux pour la tranche de travaux comprise entre 0,15 et 2 286,74 € HT,
- 15% du montant des travaux pour la tranche de travaux comprise entre 2 286,74 et 7 622,45 € HT,
- 10% du montant des travaux pour la tranche de travaux au-delà de 7 622,45 € HT.

### Y. STATIONNEMENT

#### ABONNEMENTS

		Voirie		Parkings	
		Zone verte	Zone orange		
Semaine	Tout public sur horodateur	15 €			Nouveau
Mensuel	Résident	16 €		42 €	

	Résident soir et week-end	21 €			
	Non-Résident	52 €			62 €
	Professionnel	42 €			
	Professions mobiles	42 €			
	Soir et week-end (Préfecture)				30 € <i>Nouveau</i>
	Jour (Préfecture)				40 € <i>Nouveau</i>
	cycle				5 € <i>sans changement</i>
	2 roues motorisés				31 €
Semestre	Résident	80 €			210 €
	Résident soir et week-end	105 €			
	Non-Résident	260 €			310 €
	Professionnel	210 €			
	Professions mobiles	210 €			
	Soir et week-end (Préfecture)				150 € <i>nouveau</i>
	Jour (Préfecture)				200 €
	cycle				
	2 roues motorisés				155 €
	Résident place réservée (Bons Enfants)				260 €
Non-Résident place réservée (Bons Enfants)				364 €	
Annuel	Résident	160 €			416 €
	Résident soir et week-end	210 €			
	Non-Résident	520 €			624 €
	Professionnel	420 €			
	Professions mobiles	420 €			
	Soir et week-end (Préfecture)				300 € <i>Nouveau</i>
	Jour (Préfecture)				400 € <i>Nouveau</i>
	cycle				50 € <i>sans changement</i>
	2 roues motorisés				310 €
	Résident place réservée (Bons Enfants)				520 €
Non-Résident place réservée (Bons Enfants)				728 €	
	Ticket perdu				20 € <i>sans changement</i>
	Carte abonnement perdue				10 € <i>sans changement</i>

Nouveaux tarifs pour préfecture ouvrage :

Soir et week-end : de 17h30 à 8h00

Jour : de 8h30 à 17h30

## STATIONNEMENT PARKING

	Parkings	Marché Couvert
Période payante	9h à 12h 14h à 19h	9h à 19h

Durée	Parkings	Marché Couvert	
De 0h00 à 0h15	OFFERT	OFFERT	
De 0h15 à 0h30			
De 0h30 à 0h45			
De 0h45 à 1h00			
De 1h00 à 1h15	1,30 €	OFFERT	
De 1h15 à 1h30	1,60 €		
De 1h30 à 1h45	1,90 €		
De 1h45 à 2h	2,10 €		
De 2h à 2h15	2,30 €		1,00 €
de 2h15 à 2h30	2,50 €		2,00 €
De 2h30 à 2h45	2,70 €		3,00 €
de 2h45 à 3h	2,90 €		4,00 €
De 3 h à 3h15	3,10 €		5,00 €
de 3h15 à 3h30	3,30 €		6,00 €
De 3h30 à 3h45	3,60 €		7,00 €
de 3h45 à 4h	3,90 €		8,00 €
De 4h à 4h15	4,20 €		9,00 €
de 4h15 à 4h30	4,40 €	10,00 €	
De 4 h30 à 4h45	4,60 €	11,00 €	
de 4h45 à 5h	4,70 €	12,00 €	
De 5 h à 5h15	4,90 €	13,00 €	
de 5h15 à 5h30	5,00 €	14,00 €	
De 5h30 à 5h45	5,20 €	15,00 €	
de 5h45 à 6h	5,30 €	16,00 €	
De 6h à 6h15	5,50 €	17,00 €	
de 6h15 à 6h30	5,60 €	18,00 €	
De 6h30 à 6h45	5,80 €	19,00 €	
de 6h45 à 7h	5,90 €	20,00 €	
De 7h à 7h15	6,10 €	21,00 €	
de 7h15 à 7h30	6,20 €	22,00 €	
De 7h30 à 7h45	6,50 €	23,00 €	
de 7h45 à 8h	6,60 €	24,00 €	
de 8h à 8h15	Au delà, retour en	24,00 €	

de 8h15 à 8h30	début de grille.	24,00 €	
de 8h30 à 8h45		24,00 €	
de 8h45 à 9h		24,00 €	
de 9h à 9h15		24,00 €	
de 9h15 à 9h30		24,00 €	
de 9h30 à 9h45		24,00 €	
de 9h45 à 10h		24,00 €	
de 10h à 10h15		Au delà, retour en début de grille.	
de 10h15 à 10h30			
de 10h30 à 10h45			
de 10h45 à 11h00			
de 11h à 11h15			
de 11h15 à 11h30			
de 11h30 à 11h45			
de 11h45 à 12h			
de 12h à ...			
Ticket perdu	20,00 €	20,00 €	
horaire dépassement abonné (Préf. Ouvrage)	15,00 €		

#### STATIONNEMENT VOIRIE

	Zone Verte	Zone orange
Période payante	9h à 12h 14h à 19h	9h à 12h 14h à 19h
Gratuité	30 mn 1x/jour	30 mn 1x/jour

VOIRIE		
Durée	Zone Verte	Zone orange
De 0h00 à 0h15	0,60 €	0,70 €
De 0h15 à 00h30	0,80 €	1,10 €
De 0h30 à 0h45	0,90 €	1,20 €
De 0h45 à 1h00	1,10 €	1,40 €
De 1h00 à 1h15	1,40 €	1,70 €
De 1h15 à 1h30	1,60 €	2,00 €
De 1h30 à 1h45	1,90 €	2,30 €
De 1h45 à 2h	2,10 €	2,60 €
De 2h à 2h15	2,30 €	20,00 €
de 2h15 à 2h30	2,50 €	non-autorisé
De 2h30 à 2h45	2,70 €	
de 2h45 à 3h	2,80 €	
De 3 h à 3h15	2,90 €	
de 3h15 à 3h30	3,00 €	
De 3h30 à 3h45	3,10 €	
de 3h45 à 4h	3,20 €	
De 4h à 4h15	3,30 €	
de 4h15 à 4h30	3,50 €	
De 4 h30 à 4h45	3,60 €	
de 4h45 à 5h	3,70 €	
De 5 h à 5h15	3,80 €	
de 5h15 à 5h30	3,90 €	
De 5h30 à 5h45	4,00 €	
de 5h45 à 6h	4,10 €	
De 6h à 6h15	4,20 €	
de 6h15 à 6h30	4,30 €	
De 6h30 à 6h45	4,40 €	
de 6h45 à 7h	4,50 €	
De 7h à 7h15	4,60 €	
de 7h15 à 7h30	4,70 €	
De 7h30 à 7h45	4,80 €	
de 7h45 à 8h	4,90 €	
de 8h à 8h15	20,00 €	
de 8h15 à 8h30	Au-delà et dans la limite de 48h, retour en début de grille. Au-delà de 48h, stationnement	
de 8h30 à 8h45		
de 8h45 à 9h		
de 9h à 9h15		

de 9h15 à 9h30	non autorisé	
de 9h30 à 9h45		
de 9h45 à 10h		
de 10h à ...		
Ticket perdu	20,00 €	20,00 €